



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 4 juillet 2024 - Délibération n° /

DÉCISIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

| Nombre de membres du Conseil | |
|------------------------------|----|
| En exercice | 28 |
| Présents | 22 |

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël Jouan.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **16 mai 2024 :** Signature d'une convention entre la Ville et Madame Malika Benakouch, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un repas entre amis, le 19 mai 2024 (106 euros - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- **Le 21 mai 2024 :** *La Société d'Horticulture de Redon, pour y organiser un atelier de plantes médicinales, le 1^{er} juin 2024 (13 euros).*

- **Le 21 mai 2024 :** *Madame Christelle Tastard-Bouvier, pour y organiser un vin d'honneur, le 3 juin 2024 (116 euros - salle + cuisine).*

- Le 21 mai 2024 : Monsieur et Madame François et Christelle Delaunay, pour y organiser une fête familiale, du 7 au 9 juin 2024 (174 euros - salle + cuisine).
- Le 27 mai 2024 : Madame Castry, pour y organiser un repas familial, du 1^{er} au 2 juin 2024 (116 euros - salle + cuisine).
- Le 7 juin 2024 : L'ESR Rando Marche Nordique, pour y organiser une Assemblée Générale, du 14 au 15 juin 2024 (52 euros - 26 euros par demi-journée).
- Le 7 juin 2024 : L'ESR Handball, pour y organiser une réunion, le 15 juin 2024 (29 euros - première location de la salle gratuite et une demi-journée de location de la cuisine).

École Anne Sylvestre

- **17 mai 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves d'Anne Sylvestre, fixant les modalités d'utilisation de la cour élémentaire, des deux préaux et des sanitaires sous le préau de l'école Anne Sylvestre, pour y pratiquer un repas partagé et des jeux de kermesse, le 2 juin 2024 (gratuit).

Salles Nominoë

- **24 mai 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et la Copropriété de La Minoterie, fixant les modalités d'occupation de la grande salle Nominoë, pour y tenir leur assemblée générale annuelle, le 13 juin 2024 (23 euros pour la demi-journée).

Autre convention signée avec :

- Le 11 juin 2024 : L'association La Mystérieuse Association, pour y tenir une réunion, les 15 et 16 juin 2024 (gratuit - petite salle).

La Ruche

- **29 mai 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Valérie Mores, fixant les modalités d'occupation de la salle de La Ruche, pour y organiser des repas, les 8 et 9 juin 2024 (250 euros).

Autres conventions signées avec :

- Le 6 juin 2024 : L'association des sapeurs-pompiers retraités de Redon, pour y organiser un repas annuel, les 22 et 23 juin 2024 (69 euros).
- Le 12 juin 2024 : L'association Karaté du Pays de Redon, pour y organiser une réunion, le 28 juin 2024 (53,50 euros).

Salle Le Carré 9

- **5 juin 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et le groupe de musique "The Bloyet Brothers", fixant les modalités de mise à disposition de la salle Le Carré 9, pour y débiter un nouveau projet artistique et y réaliser un clip vidéo, du 10 au 13 juin 2024 et du 8 au 13 juillet 2024 (gratuit).

École Henri Matisse

- **11 juin 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves d'Henri Matisse, fixant les modalités d'utilisation de la cour et des sanitaires sous le préau de l'école Henri Matisse, à l'occasion de la fête de l'école, le 15 juin 2024 (gratuit).

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin – MP 2023-05

- **22 mai 2024** : Signature d'un avenant n° 1 au lot n° 1 " VRD - terrassement" du marché relatif à la construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin passé avec la SAS LEMÉE LTP portant modification des prestations, à savoir la création d'une voie de chantier. Le montant initial de 132 791,64 euros HT correspondant à la solution de base passe donc à 150 028,64 euros HT.

- **13 juin 2024** : Signature d'un avenant n° 2 au lot n° 1 " VRD - terrassement" du marché relatif à la construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin passé avec la SAS LEMÉE LTP (56130 Saint-Dolay) portant modification des prestations, à savoir la création d'un parvis provisoire. Le montant du marché de 150 028,64 euros HT passe à 154 158,39 euros HT.

Marché de maîtrise d'œuvre

Restauration intérieure et extérieure de l'abbatiale Saint-Sauveur - MP 2019-30

- **30 mai 2024** : Signature d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration intérieure et extérieure de l'abbatiale Saint-Sauveur passé avec la SARL Pierre-Antoine Gatier ajoutant une mission complémentaire d'un montant de 25 686 euros HT pour la dépollution au plomb de l'abbatiale Saint-Sauveur, soit un total de marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève désormais à 426 251 € HT. Par ailleurs, la durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **13 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville de Redon et l'ESR Basket pour la fourniture de repas et de goûters pour des jeunes participant à un stage de basket du 1^{er} au 5 juillet 2024, moyennant un tarif 4, 90 euros par repas.

- **23 mai 2024** : Signature d'une convention entre la Ville de Redon et le Football Club Atlantique Vilaine (FCAV) pour la fourniture de repas pour les participants à un stage de football organisé les 1^{er}, 2, 8 et 9 juillet 2024, moyennant un tarif de 4,90 euros par repas pour les enfants et 11,50 euros par repas pour les adultes.

RÉGIES

- **14 mai 2024** : Suppression de la régie d'avance temporaire pour le Camp Pass Ados à compter du 20 octobre 2021.

- **15 mai 2024** : Modification de la régie d'avance temporaire pour le Dispositif Argent de Poche permettant le paiement des missions faites par les jeunes dans le cadre de ce dispositif pour un montant maximum de 3 000 €.

- **12 juin 2024** : Modification de la régie d'avance temporaire pour les camps d'été permettant d'effectuer le règlement d'achats de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques, d'honoraires médicaux, de carburant, de petits matériels, de prestations d'animations pour un montant maximum de 800 € pour la période du 1^{er} juillet au 5 août 2024.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **27 mai 2024** : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Bretagne au titre de l'accompagnement des inventaires sur les territoires labellisés ou en devenir Ville d'Art et d'Histoire pour un montant de 15 000 euros, représentant trente pourcents du montant total des dépenses prévues pour ce projet (49 911,74 euros).

EMPRUNTS

- **28 mai 2024** : Signature auprès du groupe Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt composé d'une ligne de trésorerie d'un montant total de 1 900 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Ligne du prêt : Ligne de Trésorerie Interactive
 - Taux d'intérêt : Euribor une semaine + marge de 0,35 pourcents
 - Phase de tirage : du 3 juin 2024 au 2 juin 2025.
 - Frais de dossier : 0 euro
 - Commission d'engagement : 0,10 pourcent du montant de la ligne
 - Commission de non-utilisation : 0,05 pourcent de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
- **7 juin 2024** : Remboursement anticipé définitif d'un contrat de prêt d'un montant de 664 766,70 euros auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Date du remboursement anticipé : 17 juin 2024
 - Intérêts courus : 0 euro
 - Indemnité de réemploi due : 9 755,46 euros

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **27 mars 2024** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Françoise Barbier, pour une durée de cinquante ans (691 euros).
- **12 avril 2024** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Marie-Catherine Hilaire, pour une durée de trente ans (345 euros).
- **12 avril 2024** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Pascale Royer, pour une durée de trente ans (345 euros).
- **16 mai 2024** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Madeleine Bézier, pour une durée de cinquante ans (345 euros).